



PROCÈS-VERBAL
Séance du Conseil Municipal
du lundi 5 septembre 2016

L'an deux-mille-seize, le 5 du mois de septembre, à 20 heures et 45 minutes, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Béatrice BERTRAND, Maire.

Présents :

Mmes et MM. BAUDOUIN Noël, HOTTON Anne, SOURDEAU Jean-Claude, PRATS Sylvie, BOURDIN Jean-Pierre, MARTEAU Josette, NAUDIN Thierry, SABIN Sophie, FRAYSSINES Marjorie, POT Ludovic, BROISIER Sylvia, BESNARD Christelle, HERMENIER Stéphane, DEMION Pierre-Yves, COLLARD Cynthia, GUITTON Jean-Claude, BAUMIER Vincent, DAGON Stéphanie.

Absent(e-s) excusé(e-s) : Néant

Absent(e-s) : Néant

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame SABIN Sophie est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 18/07/2016

Le procès-verbal est adopté sans observation.

ORDRE DU JOUR :

1. Rénovation énergétique du groupe scolaire public « La Vétusienne » - demande de subvention au SIEMML pour la 2^{ème} tranche des travaux.
2. SIEMML : transfert de la compétence optionnelle « éclairage public » de la communauté candéenne de coopérations intercommunales au profit du SIEMML.
3. Révision du PLU – documents complémentaires – nouvel arrêt de projet ;
4. Région – demande de subvention pour la restauration des vitraux de l'église Saint Paul dans le cadre du pacte régional pour la ruralité ;
5. Espace de loisirs des Bassauges – vote des tarifs 2017 ;
6. Dénomination d'une rue sur le site du MIN ;
7. Proposition d'achat d'un véhicule ;
8. Décision modificative N°2016-02.

Questions diverses

- Rapport des vice-présidents des commissions municipales.
- Formations des élus sur le thème « comprendre les finances locales »
- Attribution du marché public « programme voirie 2016 » à l'entreprise Colas.

Ajout à l'ordre du jour :

9. Restitution du dépôt de garantie - logement communal, appartement n°5, au presbytère
Le conseil municipal accepte ces ajouts.

DCM N° 2016-09-064 - SIEML – demande de subvention pour la 2^{ème} tranche des travaux d'amélioration de la performance énergétique du groupe scolaire la Vétusienne.

Madame le Maire informe le conseil que le SIEML, le bureau d'études techniques EDEL, la société Gelineau et le bureau d'études techniques Neau ont réalisé un audit énergétique comprenant une étude de faisabilité de rénovation du bâti et multi énergie du groupe scolaire la Vétusienne.

Madame le Maire demande au conseil de se prononcer sur la possibilité de demander une subvention au SIEML pour aider la commune dans la 2^{ème} tranche des travaux de maîtrise d'énergie pour l'amélioration de la performance énergétique du groupe scolaire la Vétusienne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de demander une subvention aussi élevée que possible au SIEML pour aider la commune dans la 2^{ème} tranche des travaux visant à améliorer la performance énergétique du groupe scolaire la Vétusienne.
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire et aux Adjointes pour réaliser toutes opérations et signer tous documents relatifs à cette décision.

DCM N° 2016-09-065 - SIEML – transfert de la compétence optionnelle « éclairage public » de la communauté candéenne de coopérations communales au profit du SIEML

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1321-1, L.1321-2, L.5212-16 et L.5212-17,
- Vu l'arrêté préfectoral n°2016-09 du 1er février 2016 adoptant les nouveaux statuts du SIEML ainsi que la délibération du Comité Syndical du 16 juin 2015 approuvant la modification des statuts du Syndicat (gouvernance, compétences et coopérations),
- Vu les statuts du Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine et Loire et notamment ses articles 4, 6 et 7,
- Vu la délibération de la communauté candéenne de coopérations intercommunales en date du 22 mars 2016 demandant de transférer la compétence éclairage public et la maintenance au profit du SIEML pour les zones d'activités, industrielles, artisanales suivantes : ZA du Bois Robert (ANGRIE), ZA du Petit Gué (ANGRIE), ZA de Rochebrun (ANGRIE), ZA des Hirondelles (LOIRE), ZA des Buissonnets (CHAZE SUR ARGOS), ZA de l'Erdre (FREIGNE), ZA du Petit et du Grand Tesseau (FREIGNE), ZI de la Ramée (CANDE), ZA du Fief Briand (CANDE), ZA de la Gare (CANDE), ZA des Fosses Rouges (CANDE),
- Vu la délibération du Comité Syndical n° 37/2016 du 26 avril 2016 donnant un avis favorable à ce transfert,
- Il est précisé qu'il s'agit d'une modification statutaire n'engendrant aucun changement pour la Commune

Le Conseil Municipal de Vivy après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DONNE UN AVIS FAVORABLE** à l'adhésion au SIEML de la communauté candéenne de coopérations intercommunales au titre de la compétence optionnelle de «l'éclairage public».

DCM N° 2016-09-066 - URBANISME - POURSUITE DE LA REVISION DU PLU PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION « SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT » - NOUVEL ARRÊT du PROJET - AVIS

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5215-20 et [L5211-57](#),
- Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles [L153-9](#) et [L153-14 et suivants](#),
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 04/12/2015 attribuant la compétence «plan local d'urbanisme et documents d'urbanisme en tenant lieu» à la communauté d'agglomération « Saumur Loire Développement »,
- Vu la Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové,
- Vu la délibération du conseil municipal de VIVY du 12/10/2015 arrêtant le projet de PLU,
- Vu l'avis des personnes publiques associées,
- Considérant qu'il y a lieu de compléter et de modifier le projet de PLU afin de l'arrêter à nouveau,

Par arrêté préfectoral du 04/12/2015, la compétence «plan local d'urbanisme et documents d'urbanisme en tenant lieu» a été transférée à la Communauté d'agglomération « Saumur Loire Développement » (CASLD) qui s'est depuis substituée à la commune dans les actes réglementaires relatifs aux procédures communales en cours sur son territoire en application de l'article L.153-9 du code de l'urbanisme.

Par délibération du 25/03/2016, le conseil municipal a donné son accord pour que la CASLD achève la révision du PLU prescrite en 2006 et dont le projet avait été arrêté le 14/10/2015.

Après examen par les personnes publiques associées et les services de la CASLD, il s'est avéré que le dossier arrêté par le conseil municipal du 12 octobre 2015 à l'unanimité des présents nécessitait des compléments avant sa mise à l'enquête publique pour tenir compte des récentes évolutions législatives (loi ALUR, SCOT du Grand Saumurois entre autres). Le projet ainsi complété doit de nouveau être arrêté, cette fois-ci par le conseil communautaire avec l'avis préalable de la commune.

Les compléments portent sur ceux exigés par la Loi ALUR de mars 2014, à savoir :

- l'exposé des dispositions qui favorisent la densification de ces espaces bâtis ainsi que la limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles ou forestiers,
- l'inventaire des capacités de stationnement de véhicules motorisés, de véhicules hybrides et électriques et de vélos des parcs ouverts au public et des possibilités de mutualisation de ces capacités,
- l'analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'approbation du plan ou depuis la dernière révision du document d'urbanisme,
- la définition d'indicateurs nécessaires à l'analyse des résultats de l'application du plan.

A cette occasion, il a été tenu compte, à la demande de la commission communale de révision du PLU, des principales observations des personnes publiques associées (PPA) ne remettant pas en cause l'économie générale du projet comme précisé dans la note de synthèse annexée au 2ème arrêté de projet modifiant et/ou précisant quelques zonages.

Le projet de PLU sera à nouveau notifié aux PPA par la CASLD puis approuvé avec l'accord de la commune par le conseil communautaire après enquête publique. Il sera éventuellement modifié pour tenir compte des avis des personnes publiques, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur. Le projet sera préalablement présenté à la conférence intercommunale rassemblant les maires de Saumur Agglo. Il restera opposable dans l'attente de l'approbation avant le 31/12/2019 du PLU intercommunal (PLUi) auquel il sera intégré.

Il est proposé au conseil municipal de donner son avis sur le projet de PLU de la commune modifié avant son nouvel arrêt par le conseil communautaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE d'émettre un avis favorable** sur ce projet de PLU de la commune modifié avant son nouvel arrêt par la communauté d'agglomération « Saumur Loire Développement ».
- **VALIDE** l'autorisation d'exploitation de « Vivy 3 »

DCM N° 2016-09-067 - Région des Pays de la Loire - demande de subvention pour la restauration des vitraux de l'église Saint Paul dans le cadre du pacte régional pour la ruralité

Madame le Maire demande au conseil de se prononcer sur la possibilité de demander une subvention à la Région des Pays de la Loire pour aider la commune dans les travaux de restauration des vitraux de l'église Saint Paul dans le cadre du pacte régional pour la ruralité.

Madame le Maire précise que la subvention régionale peut aller jusqu'à 5 000 euros et qu'une seconde subvention pourra être demandée pour la revitalisation du centre bourg.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents:

- **DÉCIDE** de demander une subvention à la Région des Pays de la Loire aussi élevée que possible pour aider la commune dans les travaux de restauration des vitraux de l'église Saint Paul dans le cadre du pacte régional pour la ruralité.
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire et aux Adjointes pour réaliser toutes opérations et signer tous documents relatifs à cette décision.

DCM N° 2016-09-068 - Espace de loisirs des Bassauges - location tarifs 2017

ARTICLE 1^{er} :

Madame le Maire rappelle les tarifs préférentiels votés par délibérations du Conseil Municipal en date du 16 décembre 2002 et 28 avril 2004 : la gratuité d'une location de la salle des Bassauges par année civile aux associations suivantes, l'électricité et les ordures ménagères restant à leur charge.

Monsieur BAUDOIN présente quelques chiffres

Année 2015 : locations = 13 805 € et remboursements électricité + OM = 4 818 €

	<u>Associations communales</u>	<u>Habitant de la commune</u>	<u>Mi-tarif Vivy</u>	<u>Hors commune</u>	<u>Gratuité</u>
Repas petite salle	5	9	1	0	3
Ensemble repas/danse	4	9	1	8+1 (mi-tarif)	8
Réunion/vin d'honneur - petite salle	1	0	0	0	0
Réunion grande salle	0	0	0	1	0
Activité commerciale	0	0	0	0	0

Gratuit 1 fois/an :

1. Association de Parents d'Élèves de l'École Publique
2. Association de Parents d'Élèves de l'École Privée
3. Vivy-Festif
4. École de musique
5. Les Joyeux Retraités
6. A travers Champs
7. Association Culture Loisirs
8. Avant-garde Basket
9. Avant-garde Pétanque

10. Avant-garde Tennis
11. Avant-garde Tennis de Table
12. Association Sportive Vivy Neuillé Football
13. Vivy-Rando
14. Association Familles Rurales de VIVY
15. L'ADMR
16. Jumelage Affiniam Solidarité
17. Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement
18. L'Age d'or
19. Claquettes

Gratuit 1 Week-end/an

1. Théâtre l'Arlequin Vétusien
2. Harmonie
3. Comité des Fêtes
4. Avant-garde Gym Danse

50 % (1/2 tarif) du tarif Résident la Commune 1 fois/an (la 1^{ère} location)

1. Société l'Avenir
2. Société l'Union

50% du tarif hors commune

1. Les J.A.C.O. d'Anjou

1 fois/an : structure au tarif d'un vin d'honneur petite salle

1. Office du Tourisme de Saumur.

ARTICLE 2 :

Gratuit toute l'année :

1. Réunions politiques durant les périodes électorales sauf pour les élections présidentielles.

La caution de 400 euros reste demandée à toutes les associations.

ARTICLE 3 :

Les tarifs de location sont définis comme suit :

Activités	Location	Habitants de Vivy ou Structure communale	Résidents hors commune Structure extra-communale
Repas ou danse	Petite salle seule		
	1 ^{er} jour	175 € + 20 € O.M.	270 € + 20 € O.M.
	2 ^{ème} jour	75 €	110 €
	Petite + Grande salles		
	1 ^{er} jour	460 € + 20 € O.M.	800 € + 20 € O.M.
	2 ^{ème} jour	165 €	290 €
Vin d'Honneur ou réunion	Pour 1 journée		
	Petite salle seule	115 € + 20 € O.M.	180 € + 20 € O.M.
	Petite + Grande salles	200 € + 20 € O.M.	360 € + 20 € O.M.
Activité commerciale	Pour 1 journée		
	Petite salle seule	∅	370 € + 20 € O.M.
	Petite + Grande salles	∅	1 050 € + 20 € O.M.
Caution remboursable	Pour toute location	800 €	1 000 €

Selon Madame Dagon il faudrait une autre modulation pour la facturation des ordures ménagères (OM) en fonction des manifestations. Il est répondu que toutes les manifestations génèrent des ordures ménagères et qu'il est difficile d'estimer de manière fiable le volume d'OM. Car, en effet, d'une organisation ou d'une manifestation à une autre, le volume d'OM produit peut être très variable. Par conséquent, une facturation au forfait est préférée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

1. **ACCEPTE** les tarifs de locations de l'espace de loisirs des Bassauges pour l'année 2017 comme en dispose l'article 3 de la présente délibération.
2. **ACCEPTE** les dispositions relatives des tarifs préférentiels aux structures indiquées sur la présente délibération.
3. **DONNE** tous pouvoirs au Maire et aux Adjoints pour signer tous documents et prendre toutes décisions relatives à cette décision.

Les problèmes d'occupation du parking de la salle lors du tournoi de pétanque sont évoqués.

Point numéro 6 à l'ordre du jour - Dénomination d'une rue sur le site du MIN

Ce point est reporté au prochain conseil afin de recueillir l'avis des riverains avant toute décision.

DCM N° 2016-09-069 - Acquisition d'un véhicule

Madame le Maire propose aux membres du Conseil de faire l'acquisition d'un véhicule de type Renault trafic. Ce véhicule serait acheté à la résidence du bois Clairay pour 3 500 euros TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'acquisition dudit véhicule pour un montant de 3 500 euros TTC,
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire et aux Adjoints pour signer tous documents et prendre toutes décisions relatives à cette décision.

DCM N° 2016-09-070 - Décision Modificative N°2016-02.

A la suite de la décision du conseil pour l'acquisition d'un nouveau véhicule, Madame le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante pour l'exercice 2016 du budget communal :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** la décision modificative suivante :

INVESTISSEMENT

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits (-)	Augmentation de crédits (+)	Diminution de crédits (-)	Augmentation de crédits (+)
c/2135	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
c/21571	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL CHAPITRE 21	4 000,00 €	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT	4 000,00 €	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €

DONNE tous pouvoirs au Maire et aux Adjoints pour signer tous documents et prendre toutes décisions relatives à cette décision.

Question Diverses

✓ **Commission municipale maisons fleuries, Vice-présidente Mme Christelle BESNARD**

Madame Besnard présente le classement communal des maisons fleuries qui a été établi selon 4 critères :

1. Harmonie des couleurs
2. Qualité du fleurissement
3. Entretien et propreté
4. Touche d'originalité de la diversité

Classement communal 2016 :

1. PEZZIN Nadège (arrivée 6^{ème}/12 au classement cantonal)
2. GALLÉ Paulette (arrivée 9^{ème}/12 au classement cantonal)
3. BOURDIN Yvonne
4. PORCHET Gisèle
5. MENANT Eliane
6. BOREAU Michel
7. GOURDON Jocelyne
8. JOUSSELIN Cyriaque
9. COURAIS Thérèse
10. COUINEAU Gisèle
11. CHANTREAU Maxime
12. FROGER Thérèse
13. CHANTREAU Colette
14. CORNILLEAU Monique
15. MAROLLEAU Françoise

✓ **Commission municipale Communication - Information - Accueil - Culture, vice-présidente Mme Anne HOTTON et Mme Josette MARTEAU**

Le dimanche 4 septembre 2016 s'est déroulée la [visite de vieilles demeures et châteaux à Vivy](#). Cette manifestation s'est révélée être un franc succès. Madame MARTEAU présente quelques chiffres :

- 92 adultes ont participé à l'animation des vieilles voitures
- 175 entrées ont été constatées pour la visite de la maison de maître dite « Le Pavillon ».
- 495€ récoltés pour les circuits
- 377,50€ récoltés dans les différentes urnes sur chaque lieu
- 200€ reçu par chèque à la mairie en début de semaine

Les participants ont été très satisfaits et demandent une prochaine édition en approfondissant l'explication historique des bâtiments.

✓ **SMIPE - Madame Anne HOTTON**

Une réunion avec le SMIPE sera organisée pour étudier le problème des divers conteneurs de la commune qui débordent régulièrement (détritus au sol).

✓ **Commission municipale affaires sociales et scolaires - Jeunesse - Cantine, vice-présidente Mme Sylvie PRATS**

- Rallye du CMJ prévu le 17/09/2016
- La commune de Villebernier organise un rallye au château de Beauvoyer et invite notre CMJ. Réunion de préparation lundi 12/09.
- Conteneurs récupération pour les écoles : la Vétusienne du 03 au 17 novembre et le Sacré Cœur du 27 avril au 11 mai.

✓ **Commission municipale urbanisme – Bâtiments – Accessibilité - Cimetière, vice-président M. Jean-Claude SOURDEAU**

- Immeuble rue de la Jouannerie : les 2 appartements à l'étage sont presque finis. Au rez-de-chaussée, la chape est coulée.
- Rénovation énergétique de l'ensemble scolaire la Vétusienne : chantier bloqué à cause d'un obus : donc arrêt des forages et classes modulaires déposées au dépôt avant leur transfert fin août à l'école. Les forages auront lieu pendant les vacances de la Toussaint.
- A la suite d'un acte de vandalisme les vitres de l'école maternelle ont été brisées.

✓ **Commission municipale sports, vice-président M. Thierry NAUDIN**

- Le club house vandalisé 2 fois en août.
- Claquettes : la salle des coutures n'est pas adaptée. Cette activité est déplacée dans l'école de musique (1^{ère} salle à droite) le mardi de 17h à 19h.

- ✓ Primaires de la droite et du centre: les responsables politiques demandent de pouvoir disposer d'une salle. Ce sera la salle des Coutures 1.

- ✓ Formation d'élus sur les finances communales en cours de proposition sur 1 jour ou ½ journée.

- ✓ Rentrée scolaire 2016/2017 : 215 élèves inscrits à la Vétusienne et 130 élèves au Sacré Cœur.

✓ **Commission municipale voirie – Environnement – Site des Monteaux – Signalétique, vice-président M. Jean-Pierre BOURDIN**

Le marché « Programme voirie 2016 » a été remporté par l'entreprise Colas pour un montant de 49 300,08 € TTC.

- ✓ Éclairage public : Les rues Jean Moulin et des Douves sont désormais équipées de l'éclairage public. La programmation de l'éclairage est en cours de réglage.

- ✓ L'antenne des Saudières sera renforcée par l'opérateur de réseau.

- ✓ Madame Sylvia BROISIER fait remonter au conseil le mécontentement des riverains du quartier du moulin à vent et de la croix Courault concernant les incivilités des gens du voyage.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au mardi 4 octobre 2016 à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h50.

Délibérations du 5 septembre 2016

Numéro	Date	Objet
2016-09-064	05/09/2016	SIEML - demande de subvention pour la 2ème tranche des travaux d'amélioration de la performance énergétique du groupe scolaire la Vétusienne
2016-09-065	05/09/2016	SIEML - transfert de la compétence optionnelle « éclairage public » de la communauté candéenne de coopérations communales au profit du SIEML
2016-09-066	05/09/2016	URBANISME - POURSUITE DE LA REVISION DU PLU PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION « SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT » - NOUVEL ARRET du PROJET - AVIS
2016-09-067	05/09/2016	Région des Pays de la Loire - demande de subvention pour la restauration des vitraux de l'église Saint Paul dans le cadre du pacte régional pour la ruralité
2016-09-068	05/09/2016	Espace de loisirs des Bassauges - location tarifs 2017
2016-09-069	05/09/2016	Acquisition d'un véhicule
2016-09-070	05/09/2016	Décision Modificative N°2016-02

BERTRAND Béatrice <i>Maire</i>	
BAUDOUIN Noël <i>1^{er} adjoint</i>	
HOTTON Anne <i>2^{ème} adjointe</i>	
SOURDEAU Jean-Claude <i>3^{ème} adjoint</i>	
PRATS Sylvie <i>4^{ème} adjointe</i>	
BOURDIN Jean-Pierre <i>5^{ème} adjoint</i>	
MARTEAU Josette <i>Conseillère municipale</i>	
NAUDIN Thierry <i>Conseiller municipal délégué</i>	
SABIN Sophie <i>Conseillère municipale</i>	
FRAYSSINES Marjorie <i>Conseillère municipale</i>	
POT Ludovic <i>Conseiller municipal</i>	
BROISIER Sylvia <i>Conseillère municipale</i>	
BESNARD Christelle <i>Conseillère municipale</i>	
HERMENIER Stéphane <i>Conseiller municipal</i>	
DEMION Pierre-Yves <i>Conseiller municipal</i>	
COLLARD Cynthia <i>Conseillère municipale</i>	
GUITTON Jean-Claude <i>Conseiller municipal</i>	
BAUMIER Vincent <i>Conseiller municipal</i>	
DAGON Stéphanie <i>Conseillère municipale</i>	